



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme**

Amiens, le 28 septembre 2021

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé en date du 29 mars 2021, un dossier de déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement relatif à la création d'un lotissement de 30 logements collectifs et individuels et de 14 lots libres situé Rue des Bost à Béthencourt-sur-mer, enregistrée sous le numéro 80 - 2021-00090.

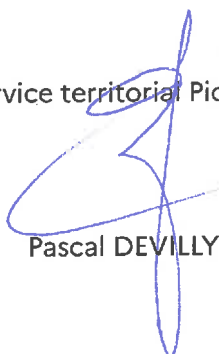
Une demande de renseignements complémentaires vous a été adressée par courrier en date du 3 mai 2021 dont vous avez accusé-réception le 11 mai 2021, précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de 3 mois.

Conformément à l'article R.214-35 du code de l'environnement, compte tenu de l'absence de réponse de votre part dans le délai imparti, il est fait opposition tacite à votre déclaration.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre au guichet unique de l'eau un nouveau dossier de déclaration prenant en considération les remarques que nous avons formulées lors de la demande de compléments.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service territorial Picardie maritime,



Pascal DEVILLY

Baie de somme habitat
13 rue Jeanne d'Arc
80 102 ABBEVILLE Cedex

35, rue de la Vallée
80 000 AMIENS
Tél : 03 64 57 26 23
Mél : sabine.desanlis@somme.gouv.fr